



CHAMPIONNAT RÉGIONAL Auvergne-Rhône-Alpes 2023 EQUIMASTERS CSO Chazey sur Ain 25-27 août 2023

- PREAMBULE

Les Championnats CSO organisés par le CRE A-RA permettent d'attribuer les titres de Champions régionaux individuels, dans les catégories Amateur 2, Amateur 1, Amateur Elite, et à la meilleure équipe départementale, la Coupe des départements, en Amateur 3.

Se référer au règlement des EQM sur le site du Comité Régional d'Equitation Auvergne-Rhône Alpes.

- QUALIFICATIONS DEPARTEMENTALES "LOIRE" POUR LES EQUIMASTERS AM2, AM1, AM ELITE

Concours du département de la LOIRE qualificatifs aux Equimasters:

Du 17 au 19 MARS : CENTRE EQUESTRE D'UNIEUX

Du 12 au 14 MAI : CENTRE EQUESTRE DE VOUGY

Du 19 au 21 MAI : CENTRE EQUESTRE D'YSSINGEAUX

Du 16 au 18 JUIN : CENTRE EQUESTRE DE L'HOPITAL LE GRAND, Ecuries O'HARA

Du 30 JUIN au 02 JUILLET : CENTRE EQUESTRE D'ECULIEU

Règlement des qualifications LOIRE pour les EQUIMASTERS :

La Commission CSO du CREARA, définit chaque année le nombre de places par niveau, attribué à chaque département.

En 2023 : 7 places en Am2, 7 places en Am1, 6 places en Am Elite sont attribuées au département de la LOIRE)

Les épreuves qualificatives sont les épreuves Grand Prix labellisées du concours et seront programmées le samedi ou le dimanche.

Ce sont les cavaliers qui se qualifient et non les couples (des changements de cheval pouvant intervenir tout au long de la saison)

Pour prétendre à une qualification aux Equimasters, les cavaliers doivent être licenciés dans la LOIRE. Néanmoins ces épreuves sont ouvertes à tous.

Chaque cavalier qui souhaite participer aux Equimasters et donc participer au Grand Prix labellisé des concours qualificatifs dans ce cadre-là, **devra impérativement** se déclarer au jury du concours, en donnant son adresse mail et son numéro de téléphone (portable de préférence).

A chaque participation le cavalier se verra attribuer un nombre de points en fonction de son classement. Le total des points à l'issue du dernier concours qualificatif déterminera son rang pour une éventuelle participation aux Equimasters.

Dans chaque épreuve qualificative, tous les cavaliers licenciés dans la LOIRE marquent des points :

Premier cavalier licencié dans la LOIRE : 30 points + nombre de points correspondants au nombre de cavaliers partis dans l'épreuve divisé par deux

Deuxième cavalier licencié dans la LOIRE : 25 points + nombre de points correspondants au nombre de cavaliers partis dans l'épreuve divisé par deux

Troisième cavalier licencié dans la LOIRE : 20 points + nombre de points correspondants au nombre de cavaliers partis dans l'épreuve divisé par deux

Quatrième cavalier licencié dans la LOIRE : 15 points + nombre de points correspondants au nombre de cavaliers partis dans l'épreuve divisé par deux

Cinquième cavalier licencié dans la LOIRE : 10 points + nombre de points correspondants au nombre de cavaliers partis dans l'épreuve divisé par deux

Sixième cavalier licencié dans la LOIRE : 9 points + nombre de points correspondants au nombre de cavaliers partis dans l'épreuve divisé par deux

Septième cavalier licencié dans la LOIRE : 8 points + nombre de points correspondants au nombre de cavaliers partis dans l'épreuve divisé par deux

Huitième cavalier licencié dans la LOIRE : 7 points + nombre de points correspondants au nombre de cavaliers partis dans l'épreuve divisé par deux

Neuvième cavalier licencié dans la LOIRE : 6 points + nombre de points correspondants au nombre de cavaliers partis dans l'épreuve divisé par deux

Dixième cavalier licencié dans la LOIRE : 5 points + nombre de points correspondants au nombre de cavaliers partis dans l'épreuve divisé par deux

Onzième cavalier licencié dans la LOIRE et ensuite : nombre de points correspondants au nombre de cavaliers partis dans l'épreuve divisé par deux

Un récapitulatif des points sera publié après chaque concours sur le site du CDE et sur sa page Facebook.

Un cavalier ne peut courir que dans un seul niveau au moment des EQUIMASTERS.

Ainsi, si lors d'un concours qualificatif, il participe à deux Grands Prix labellisés de niveau différent, il devra déclarer 30 minutes avant le début du premier Grand Prix ou il est engagé, le niveau Amateur qu'il retient pour se qualifier aux Equimasters.

S'il ne fait pas cette démarche, ses points seront automatiquement pris en compte dans la computer list de l'indice le plus élevé.

De même, s'il a deux chevaux dans le même Grand Prix Labellisé, il devra déclarer obligatoirement après la reconnaissance du parcours, le cheval avec lequel il court la qualification.

Chaque cavalier voulant se qualifier pour les Equimasters devra participer à au moins trois concours qualificatifs.

A l'issue du dernier concours qualificatif de la Loire, du 30 au 02 juillet à Eculieu, la liste définitive des cavaliers qualifiés sera établie et diffusée sur le site du CDE et sur sa page Facebook.

Si par addition des points, des cavaliers (qualifiés ou réservistes) étaient ex aequo, ils seraient départagés en fonction de leur place au classement permanent FFE dans le niveau dans lequel ils se sont qualifiés.

Les cavaliers qualifiés devront obligatoirement adresser un mail à j.moulard42330@gmail.com et cde42@ffe.com pour confirmer leur participation aux Equimasters au plus tard le 14 août 2023.

Les engagements pour les Equimasters seront faits individuellement par chaque cavalier au plus tard le 21 août minuit, date de clôture des engagements.

Les Equimasters sont ouverts aux enseignants.

Les cavaliers participant aux Equimasters ne peuvent pas prendre part à la Coupe des Département Amateur 3.

Pour tous renseignements complémentaires transmettez un mail à : j.moulard42330@gmail.com

- COUPE DES DEPARTEMENTS PAR EQUIPE AM3

Sélection départementale de la LOIRE pour La Coupe des Départements Am3

Le Comité Départemental d'Équitation de la LOIRE participe à la Coupe des Départements par équipe Am3, lors des Equimasters CSO de Chazey sur Ain, du 25 au 27 août prochain.

Cinq cavaliers (es) seront **sélectionnés (ées) par le CDE** pour représenter le département de la LOIRE.

Les enseignants ne peuvent pas être sélectionnés dans l'équipe.

La sélection se fera sur les 5 concours cités plus haut.

Les cavaliers sélectionnés seront contactés par le CDE et devront obligatoirement adresser un mail à j.moulard42330@gmail.com et cde42@ffe.com pour confirmer leur participation à la Coupe des Départements au plus tard le 14 août 2022.

Les engagements seront faits individuellement par chaque cavalier ou par son coach au plus tard le 21 août minuit, date de clôture des engagements aux Equimasters.

Se référer au règlement des EQM sur le site du Comité Régional d'Équitation Auvergne-Rhône Alpes.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez votre enseignant ou transmettez un mail à : j.moulard42330@gmail.com ou cde42@ffe.com